

## Evaluation du programme national de prévention Jeunes et violence

Depuis 2011, la Confédération, les cantons, les villes et les communes mettent en œuvre conjointement le programme de prévention Jeunes et violence, qui vise à poser les jalons d'une prévention efficace et durable de la violence en Suisse. Le programme soutient les acteurs cantonaux et communaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de mesures de prévention. Dans l'ensemble, les auteurs de l'évaluation finale tirent un bilan positif du programme.



**Marius Féraud**

Bureau Vatter, recherche et conseil politique



**Eveline Huegli**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes ont collaboré au sein du programme de prévention Jeunes et violence, afin de poser les bases d'une prévention efficace et durable de la violence en Suisse. D'une durée de cinq ans (2011-2015), ce programme s'adresse aux spécialistes et aux décideurs dans le domaine de la prévention de la violence au niveau des cantons et des communes. Sur le plan thématique, il couvre les trois contextes de la famille, de l'école et de l'espace social.

### Modèle opérationnel

Sur la base du concept<sup>1</sup> du programme, qui décrit les objectifs, les activités prévues et leur financement, le graphique G1 illustre le modèle opérationnel visé par le programme Jeunes et violence: un groupe de pilotage tripartite composé de délégués de la Confédération, des cantons, des villes et des communes est chargé des décisions stratégiques. La mise en œuvre incombe à la direction du programme au sein de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les groupes d'experts « Good Practice » et « Prévention, intervention, répression » apportent leur soutien aux responsables du programme sur les questions techniques. Quant au réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence, il est composé de représentants de tous les cantons et de diverses villes et communes. Le programme a été doté d'un budget de 5,65 millions de francs (4 millions pour les ressources matérielles et 1,65 million pour les frais de personnel).

Sur le plan opérationnel, le programme poursuit les objectifs suivants:

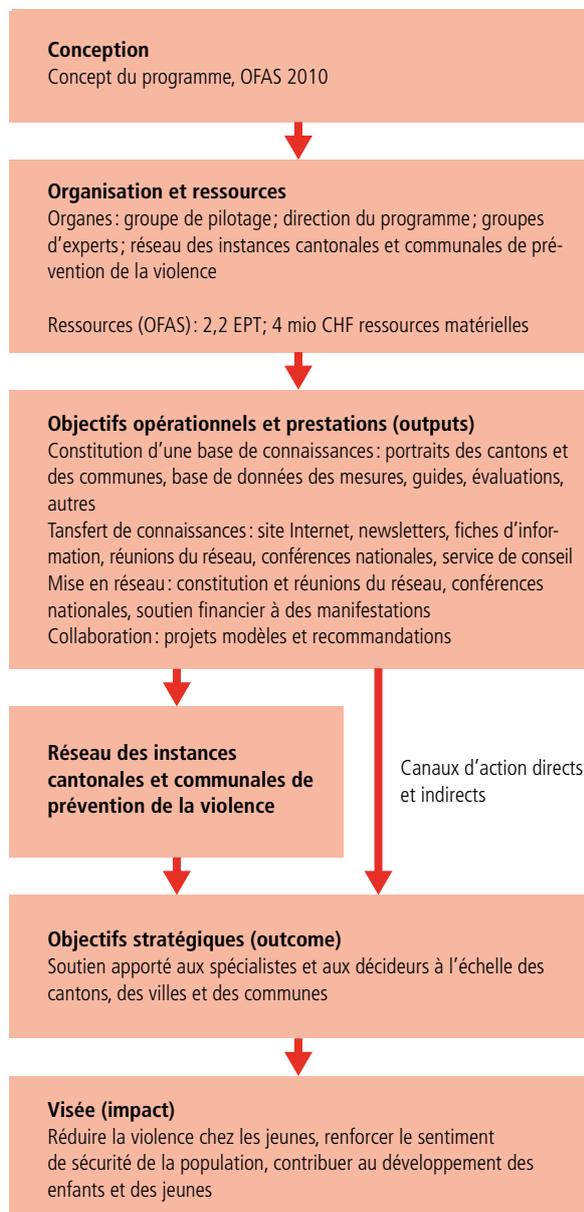
- constituer un recueil de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence;
- diffuser le savoir recueilli de façon aussi large et utile à la pratique que possible;
- encourager la mise en réseau des acteurs dans la perspective d'une collaboration durable;
- élaborer des bases et des recommandations en vue d'une collaboration optimale des acteurs du domaine de la prévention, de l'intervention et de la répression.

Les prestations (*output*) fournies dans ce cadre doivent, d'une part, inciter et aider les groupes cibles à mettre en œuvre des mesures de prévention individualisées et efficaces aux niveaux cantonal et communal et, d'autre part, améliorer la collaboration entre les acteurs des différents niveaux. En outre, elles doivent œuvrer à une meilleure acceptation des mesures de prévention de la violence (*outcome*).

On peut distinguer deux canaux d'action. Le premier est indirect et passe par le réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence, dont les membres assument un rôle de relais et font connaître les activités du programme sur le terrain. Le deuxième canal est direct et consiste à s'adresser aux groupes cibles, par exemple lors de conférences nationales ou via le site Internet.

<sup>1</sup> [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch) → Programme national → En savoir plus → Programme national « Jeunes et violence », concept 2010 (PDF).

## Modèle opérationnel selon l'évaluation finale G1



Source : *Op. cit.* Féraud/Huegeli.

## Objet de l'évaluation et méthodologie

L'évaluation avait comme but principal d'examiner dans quelle mesure le programme a atteint les trois premiers objectifs opérationnels<sup>2</sup>. Elle devait donc se pencher principalement sur les prestations fournies par le programme et sur leur impact au niveau des cantons et des communes. L'évaluation devait en outre se prononcer sur

la dotation et l'utilisation des ressources, et déterminer dans quelle mesure l'action d'une instance supérieure dans le domaine de la prévention de la violence restera nécessaire après l'achèvement du programme.

Pour réaliser cette évaluation, l'équipe responsable a mené plusieurs enquêtes auprès des acteurs du programme (questionnaire en ligne adressé aux membres du réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence, questionnaire écrit à l'intention des membres du groupe de pilotage, entretiens avec la direction du programme et avec des membres du groupe d'experts « Good Practice »). Pour intégrer un regard extérieur sur le programme, l'équipe d'évaluation a également conduit des entretiens avec six associations nationales et régionales, dont les membres font partie des groupes cibles du programme, ainsi que 21 entretiens téléphoniques avec des spécialistes provenant de sept communes d'agglomérations. L'analyse de divers documents et statistiques est venue compléter l'évaluation. Afin d'évaluer l'impact du programme à l'échelle cantonale et communale, les auteurs de l'évaluation ont examiné plus en détail seize cas signalés par les membres du réseau dans le cadre de l'enquête en ligne. L'équipe d'évaluation a examiné l'influence du programme sur les stratégies cantonales (cinq cas), sur les mesures de prévention concrètes (six cas) et sur les structures de coordination et de collaboration (cinq cas).

L'évaluation a été menée au second semestre 2014. Certaines activités du programme n'avaient donc pas encore eu lieu (notamment certains séminaires régionaux et la troisième conférence nationale).

## Principaux résultats

L'évaluation finale tire un bilan positif du programme Jeunes et violence. Ce programme a, sur de nombreux points, pu être mis en œuvre comme prévu. De manière générale, il a permis de systématiser les activités menées dans le domaine de la prévention de la violence. Le fait que différentes stratégies cantonales de prévention de la violence reprennent des éléments du programme et de ses publications en est une illustration. Une contribution majeure du programme est d'avoir défini certains principes (la notion de prévention de la violence fondée sur les preuves, p.ex.) auxquels les responsables de la prévention peuvent se référer. Enfin, le programme a œuvré à une meilleure acceptation des mesures de prévention de la violence parmi les décideurs politiques aux niveaux cantonal et communal.

<sup>2</sup> Le quatrième objectif opérationnel n'a pas été évalué.

### Constitution d'un recueil de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence

L'évaluation finale montre que le programme Jeunes et violence a permis de constituer un recueil de bonnes pratiques. Le programme a réussi à fournir aux spécialistes de la prévention de la violence des outils de haute qualité, qui s'avèrent pertinents pour les groupes cibles, utiles à la pratique et conformes aux exigences scientifiques. Le guide *Critères de bonnes pratiques*<sup>3</sup> et la publication *Prévention de la violence: état actuel du savoir sur l'efficacité des approches*<sup>4</sup> doivent plus particulièrement être mentionnés: tant les acteurs de terrain que les experts scientifiques portent sur ces deux publications un jugement très positif. Les *projets d'évaluation*<sup>5</sup> financés par le programme et la *base de données sur les mesures de prévention de la violence*, intégrée au site Internet du programme, sont

également des outils utiles, même si l'évaluation finale formule des réserves sur certains points. En effet, les projets d'évaluation se focalisent sur la conception et la mise en œuvre des mesures; il est regrettable que l'évaluation de leur efficacité n'ait pas été prévue lors de la conception du programme. Quant à la base de données, l'aspect négatif vient du fait qu'elle ne contient pour l'heure aucune information sur l'efficacité des mesures ni sur leur mise en œuvre. Les *portraits des cantons et de communes* fournissent des informations utiles sur les structures et les activités locales dans le domaine de la prévention de la violence, mais ils se contentent pour l'essentiel de dresser un état des lieux de la situation et ne sont encore que rarement une source d'inspiration pour d'autres cantons, villes ou communes. L'apport des *projets pilotes*<sup>6</sup> soutenus financièrement par le programme à la constitution d'une base de connaissances s'avère difficile à évaluer, car les enseignements tirés de ces projets n'étaient, dans la plupart des cas, pas encore disponibles au moment de l'évaluation.

3 Fabian, Carlo et al., *Critères de bonnes pratiques. Prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social*, Berne, 2014; cf. aussi « Prévention de la violence juvénile: parution d'un guide pratique », dans *Sécurité sociale CHSS* n° 5/2014: [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) → Documentation → Publications → Sécurité sociale CHSS (PDF).

4 Averdijk, Margit et al., *Prévention de la violence. Etat actuel du savoir sur l'efficacité des approches*, Berne, 2014; cf. aussi *Sécurité sociale CHSS* n° 5/2014: [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) → Documentation → Publications → Sécurité sociale CHSS (PDF).

5 cf. [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch) → Projets → Evaluation de projets.

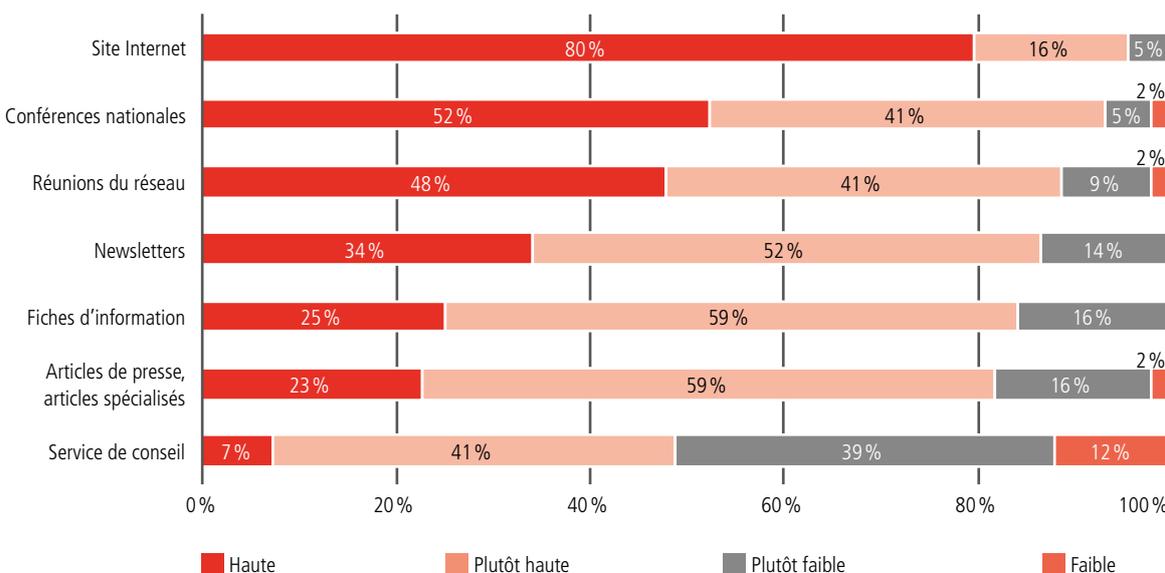
6 cf. [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch) → Projets → Projets pilotes.

### Vaste transfert de connaissances utiles à la pratique

Le transfert de connaissances utiles à la pratique auprès des spécialistes s'est avéré généralement efficace et adéquat. Le *site Internet* remplit une fonction importante de documentation, non seulement en donnant accès à des informations de fond sur la prévention de la violence

## Evaluation des instruments de communication

G2



Question: « Le programme Jeunes et violence a pour objectif de transmettre les connaissances acquises. D'après vous, quelle est l'importance des instruments et canaux de transfert des connaissances suivants? »; N = 44. Les valeurs sont arrondies, d'où une somme parfois différente de 100%.

Source: enquête auprès des membres du réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence.

juvénile et sur le programme, mais aussi en renvoyant à l'ensemble des prestations du programme visant à constituer une base de connaissances. Les *conférences nationales* et les *rencontres de mise en réseau* sont de bons instruments pour transférer les connaissances vers la pratique, car elles offrent aux spécialistes du terrain des lieux d'échange avec des pairs et avec des représentants de la recherche. En outre, la *newsletter du programme* informe un cercle plus large de personnes intéressées sur les activités du programme et les renvoie vers le site Internet. Le *service de conseil* mis à disposition par le programme a par contre joué un rôle de second plan sur toute la durée du programme. Le potentiel des *fiches d'information*, qui synthétisent les résultats des projets pilotes et des projets d'évaluation et qui formulent des recommandations pratiques, n'a pas encore été entièrement exploité: seules deux de ces fiches étaient disponibles au moment de l'évaluation finale, ce qui rend difficile un jugement définitif. Le graphique **G2** illustre comment les membres du réseau ont évalué les différents instruments de communication.

Les membres du réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence étaient également chargés, en qualité de multiplicateurs, de diffuser ces connaissances dans les cantons, les villes et les communes. Si cette approche indirecte a dans l'ensemble bien fonctionné au niveau des cantons (cf. graphique **G3**), elle a eu un effet limité au niveau des communes. Cela peut s'expliquer par la faible représentation des villes et des communes au sein du réseau et par les difficultés importantes des représentants communaux à faire connaître le programme sur le terrain (ressources temporelles insuffisantes, manque d'intérêt des autres acteurs, absence de canal pour faire connaître le programme).

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure les connaissances acquises ont pu être largement diffusées. En outre, il n'est pas possible de porter un jugement dé-

finitif, étant donné que l'évaluation finale est intervenue un an avant la fin du programme. Les données quantitatives sur l'utilisation du site Internet et la diffusion de la newsletter, de même que l'intérêt rencontré par les conférences nationales et les publications, constituent néanmoins des signes positifs. Cependant, les enquêtes indiquent que la diffusion des connaissances auprès d'une part importante des groupes cibles reste insuffisante. Un potentiel significatif reste donc à exploiter pour atteindre un cercle plus large de professionnels.

### Mise en réseau durable des acteurs

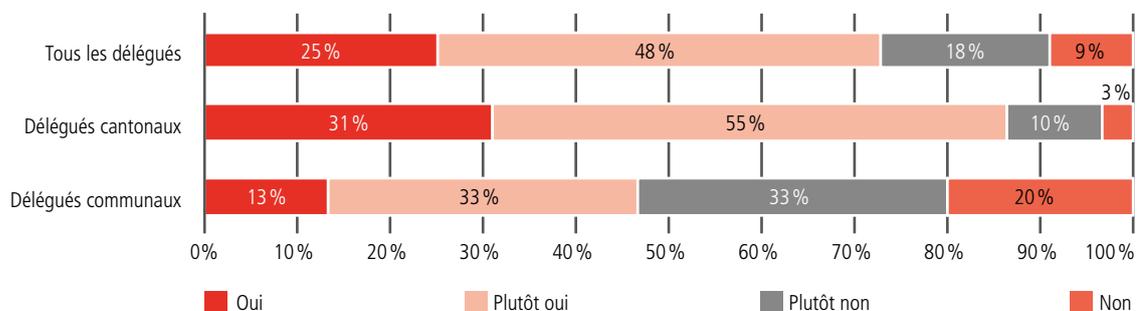
Avec la constitution du *réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence*, le programme Jeunes et violence a contribué de façon décisive à la mise en réseau des divers acteurs du domaine. Tous les cantons et les principales villes ont désigné un service responsable de la prévention de la violence. Les réunions du réseau ont permis un échange régulier entre ces différents services. L'organisation des *conférences nationales et de manifestations nationales et régionales de prévention de la violence* a permis à un cercle plus large de professionnels d'échanger leurs expériences, contribuant ainsi à améliorer encore la mise en réseau.

### Conséquences à l'échelle des cantons et des communes

Le programme Jeunes et violence a pu donner de premières impulsions à l'échelle des cantons et des communes. Deux cantons ont lancé un processus d'élaboration d'une stratégie de prévention de la violence à la suite du programme. Ce dernier a également contribué à la préparation et à la mise en œuvre de mesures de prévention de la violence. Son rôle a été plus limité sur le plan de la mise en réseau et de la coordination formelles sur le terrain, car plusieurs cantons, villes et communes disposaient déjà de structures de prévention de la violence. La mise

## Capacité à faire connaître les prestations du programme sur le terrain

G3



Question: « Avez-vous pu faire connaître les prestations du programme Jeunes et violence (dans votre canton / votre ville ou commune)? »; tous: N = 44; cantons: N = 29; villes et communes: N = 15. Les valeurs sont arrondies, d'où une somme parfois différente de 100 %.

Source: enquête écrite auprès des membres du réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence.

en réseau de nature informelle a en revanche progressé à plusieurs niveaux.

Le programme Jeunes et violence a produit ces effets de différentes façons. En premier lieu, il a représenté une source importante de légitimation pour les activités cantonales et communales. L'existence même du programme a en effet signalé que la Confédération attache une grande importance à la prévention de la violence chez les jeunes et a ainsi renforcé l'acceptation des mesures correspondantes par les décideurs au sein des instances politiques et administratives. En deuxième lieu, la base de connaissances constituée par le programme a donné des impulsions importantes, notamment pour l'élaboration de stratégies cantonales et pour la préparation et la mise en œuvre de mesures. En troisième et dernier lieu, l'échange d'expériences à l'échelle nationale rendu possible par le programme a représenté une ressource importante pour les responsables dans le domaine de la prévention.

#### Dotation et utilisation des ressources

L'évaluation arrive à la conclusion que les ressources matérielles, d'un montant de quatre millions de francs, mises à la disposition du programme étaient appropriées. Les ressources en personnel étaient par contre insuffisantes. Les ressources disponibles ont été utilisées de manière pertinente et – pour autant que l'évaluation puisse en juger – efficace.

#### Perspectives et recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées:

- **Poursuivre les activités conjointes de la Confédération, des cantons, des villes et des communes dans le domaine de la prévention de la violence juvénile:** l'évaluation estime que le besoin de soutien émanant d'une instance supérieure après l'achèvement du programme en 2015 est avéré. Il serait également utile que la Confédération continue à s'engager dans la prévention de la violence chez les jeunes, car aucun autre service n'a actuellement la volonté et la capacité de reprendre le rôle assumé aujourd'hui par le programme. Pour garantir l'utilité à long terme et la pérennité des acquis, les auteurs de l'évaluation estiment qu'il faut notamment procéder à des évaluations de l'efficacité. Plusieurs représentants des groupes cibles du programme ont d'ailleurs exprimé le besoin d'une poursuite des activités. L'évaluation arrive à la conclusion que la conception fondamentale du programme, articulée autour des objectifs opérationnels que sont la constitution d'une base de connaissances, la transmission du savoir et la mise en réseau, a fait ses preuves et que la définition de nouveaux objectifs opérationnels n'est pas nécessaire.
- **Compléter et actualiser la base de connaissances:** tout d'abord, l'efficacité des mesures de prévention devrait être vérifiée; ce point n'avait pas été prévu dans la

conception originale du programme. Ensuite, la base de données des mesures – un instrument apprécié des acteurs de terrain – devrait également mentionner les preuves scientifiques existantes et œuvrer ainsi plus efficacement à la réalisation d'une prévention de la violence fondée sur des preuves. Enfin, une actualisation des publications existantes devrait être garantie après un délai raisonnable lorsque cela est nécessaire.

- **Renforcer le transfert de connaissances:** selon l'évaluation, un important travail de diffusion des connaissances acquises reste à fournir, tant auprès des professionnels des administrations cantonales et communales que des autres acteurs. En plus des instruments existants, une collaboration devrait être recherchée avec des associations nationales et régionales dont les membres s'occupent de prévention de la violence.
- **Maintenir le réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence:** l'évaluation recommande que le réseau des instances cantonales et communales de prévention de la violence reste en activité. La pérennité de ce réseau n'est pas garantie sans le soutien d'une instance supérieure. Si la présence de représentants permanents a fait ses preuves pour les cantons et les villes les plus grandes, l'évaluation recommande une flexibilisation de la composition du réseau à l'échelle communale: les villes et les communes devraient avoir la possibilité de participer aux réunions du réseau lorsqu'elles le jugent nécessaire. Cette façon de faire tiendrait mieux compte des besoins spécifiques des communes et des villes de petite et moyenne importance. L'approche tripartite s'en trouverait confortée.

#### Rapport de recherche

Féraud, Marius et Eveline Huegli, *Schlussévaluation Gesamtschweizerisches Präventionsprogramm Jugend und Gewalt*. Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche n° 7/15 (en allemand, avec résumé en français): [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) → Pratique → Recherche → Rapports de recherche

Marius Féraud, lic. rer. soc., politologue, Bureau Vatter, recherche et conseil politique, Berne.  
Mél: [feraud@buerovatter.ch](mailto:feraud@buerovatter.ch)

Eveline Huegli, lic. rer. soc., politologue, Bureau Vatter, recherche et conseil politique, Berne.  
Mél: [huegli@buerovatter.ch](mailto:huegli@buerovatter.ch)